

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

INCa  
Institut national du cancer

#### Décision du 24 octobre 2013 de l'Institut national du cancer portant labellisation d'un intergroupe coopérateur

NOR : AFSX1330764S

La présidente de l'Institut national du cancer,  
Vu les articles L.1415-2 (5°) et D.1415-1-8 du code de la santé publique ;  
Vu la procédure générique d'identification par l'Institut national du cancer (INCa) d'organisations œuvrant dans le domaine du cancer, approuvée par son conseil d'administration en date du 16 octobre 2009 ;  
Vu le plan Cancer 2009-2013 ;  
Vu l'appel à candidatures intitulé « Labellisation d'intergroupes coopérateurs français de dimension internationale dans le domaine du cancer » publié sur le site Internet de l'INCa ;  
Vu le dossier de candidature transmis à l'INCa par le Groupe sarcome français-Groupe d'étude des tumeurs osseuses (GSF-GETO), association loi 1901 dont le siège est situé au centre Léon-Bérard, 69373 Lyon Cedex 08, en qualité de mandataire de l'intergroupe intitulé « INTERSARC » ;  
Vu l'avis du comité consultatif d'experts,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Compte tenu de sa capacité jugée suffisante à accomplir les objectifs généraux et les actions prévus par l'appel à candidatures intitulé « Labellisation d'intergroupes coopérateurs français de dimension internationale dans le domaine du cancer », l'intergroupe coopérateur intitulé « INTERSARC », constitué des membres suivants :

GSF-GETO (Groupe sarcome français-Groupe d'étude des tumeurs osseuses) ;  
UNICANCER ;  
SOFOT (Société française de chirurgie orthopédique et traumatologique) ;  
SFCO (Société française de chirurgie oncologie) ;  
GO AJA (Groupe onco-hématologie adolescents et jeunes adultes) ;  
AFPG : Ensemble contre le GIST ;  
SOS Desmoïde ;  
Info Sarcomes,  
est labellisé par l'INCa.

#### Article 2

La labellisation est accordée pour une durée de deux ans courant à compter de la notification de la présente décision.

#### Article 3

La décision de labellisation sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et diffusée sur le site Internet de l'INCa.

Fait le 24 octobre 2013, en deux exemplaires.

*La présidente  
de l'Institut national du cancer,*  
A. BUZYN